

M. Rofi Silvio 78F, rue Parmentier 69190 St Fons 06-46-10-66-19 Silvio.rofi@gmail.com

Vénissieux le 20 Avril 2015,

<u>Objet</u>: Confirmation du dépôt d'un recours administratif contre Mme Michèle Picard, Maire de Vénissieux

Ainsi que cela était prévu, Debout la France tient à confirmer officiellement que ce Lundi 20 Avril matin, M.Rofi Silvio, délégué de la 14ème circonscription du Rhône, a adressé un recours administratif à Mme Michèle Picard, Maire de Vénissieux relativement à l'interdiction illégale de distribuer des tracts à caractère politique sur les marchés forains de la commune, interdiction notifiée aux militants gaullistes Mercredi 15 Avril dernier par les Agents de Surveillance des Voies Publiques et par le directeur de la Direction Unique Prévention Sécurite.

Pour cette première étape qui espérons-le sera la dernière dans l'intérêt du respect de la démocratie et du pluralisme politique à Vénissieux, c'est un recours à caractère gracieux qui enjoint Mme le Maire, en tant qu'autorité titulaire du pouvoir de police administrative à prendre les sanctions qui s'imposent contre des agents dont elle la supérieure hiérarchique qui ont agi en vertu d'une disposition qui n'est contenue dans aucun des deux arrêtés municipaux fournis à M.Rofi à l'occasion de sa visite dans les locaux de la DUPS le Vendredi 18 Avril et de ne plus vous livrer à ces actes illégaux, contraire à l'esprit de toute société démocratique et portant atteinte aux valeurs les plus essentielles de notre République.

De plus, Debout la France a également demandé des explications quant au fait que depuis de nombreuses années des mouvements politiques comme Lutte Ouvrière qui au passage se livre à des activités de vente de journaux sans s'acquitter d'un quelconque paiement à l'instar de ce qui est en vigueur pour les autres forains, le Parti Communiste Français, clairement avantagé par la municipalité, le Parti de Gauche qui a tracté sur ce même marché du Centre le Mercredi 8 Avril ou encore des mouvements syndicaux comme la CGT qui sont reconnus comme ayant un caractère politique.

En vertu de la législation en vigueur, Mme Picard dispose d'un délai de deux mois pour répondre à la demande de notre mouvement et à défaut d'une réponse ce silence sera considéré comme une acceptation de votre part en vertu de la loi n°

2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens et elle devra prononcer des sanctions.

En cas de réponse négative, M.Rofi Silvio n'hésitera pas à saisir le tribunal administratif pour faire constater la faute de service commis par les ASVP et par le Directeur de la DUPS et la juridiction judiciaire pour voie de fait.

Ces actions auraient pu être intentées directement sans recours préalable auprès de Mme le Maire, mais M.Rofi, en tant que représentant d'un mouvement responsable a décidé de faire preuve de bon sens et de laisser à Mme Picard le soin de mettre en œuvre ses beaux discours d'ouverture, de tolérance en réparant cette illégalité manifeste dont elle est clairement à l'origine.

Debout la France espère donc que Mme le Maire prenne ses responsabilités et sois garante de la liberté d'expression sur la commune de Vénissieux même si comme les autres forces républicaines peuvent en témoigner comme elles l'ont déjà fait en m'apportant leur soutien, le début de son mandat ne semble pas aller en ce sens.

Enfin, dans l'attente d'une réponse de la première magistrate, Debout la France continuera ses actions militantes sur la commune et n'hésitera pas à aller à la rencontre des Vénissians pour faire connaître ce mouvement gaulliste d'avenir et pour échanger avec eux sur les problématiques du quotidien que l'on sait nombreuses.

Rofi Silvio

Délégué de la 14ème circonscription du Rhône pour Debout la France